

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ANTIBLU SELECT 3787

Type(s) de produit: TP08 - Produits de protection du bois

Numéro de l'autorisation: BE2017-0028

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0017677-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	3
3. Mentions de danger et conseils de prudence	3
4. Utilisation(s) autorisée(s)	4
5. Conditions générales d'utilisation	5
5.1. Consignes d'utilisation	5
5.2. Mesures de gestion des risques	6
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	6
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	7
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	8
6. Autres informations	8

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ANTIBLU SELECT 3787

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Lonza Cologne GmbH
	Adresse	Nattermannallee 1 50829 Cologne Allemagne
Numéro de l'autorisation	BE2017-0028	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0017677-0000	
Date de l'autorisation	07/06/2012	
Date d'expiration de l'autorisation	30/04/2024	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Lonza Cologne GmbH
Adresse du fabricant	Nattermannallee 1 50829 Köln Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Leeds Road HD2 1YU Huddersfield Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	51 - Tébuconazole
Nom du fabricant	Lanxess Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Chemiepark D-51369 Leverkusen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Bayer Corp., Agriculture Division, PO Box 4913 Hawthorn Road MO 64120-0013 Kansas City États-Unis
Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	Janssen PMP, a division of Janssen Pharmaceutica NV
Adresse du fabricant	Turnhoutseweg 30 B-2340 Beerse Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Jiangsu Sevencontinent Green Chemical Ltd., North Area of Dongsha Chem-Zone 215600 Zhangjiagang Chine
Substance active	39 - Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)
Nom du fabricant	Lonza Cologne GmbH
Adresse du fabricant	Nattermannallee 1 D-50829 Cologne Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Troy Chemical Company BV (ISP), Industriepark D-56593 Horhausen Allemagne
Substance active	48 - 1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-triazole (propiconazole)
Nom du fabricant	LANXESS Deutschland GmbH
Adresse du fabricant	Chemiepark D-51369 Leverkusen Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG, Schwarzwaldallee 215 CH - 4002 Bâle Suisse

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Tébuconazole	1-(4-chlorophényl)-4,4-diméthyl-3-(1,2,4-triazol-1-ylméthyl)pentan-3-ol	Substance active	107534-96-3	403-640-2	2
1-[[2-(2,4-dichlorophényl)-4-propyl-1,3-dioxolane-2-yl]méthyl]-1H-1,2,4-		Substance active	60207-90-1	262-104-4	4
Carbamate de 3-iodo-2-propynylbutyle (IPBC)		Substance active	55406-53-6	259-627-5	7,915

2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque des lésions oculaires graves.

Risque présumé d'effets graves pour les organes larynx à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Peut nuire au fœtus.

Conseils de prudence

Porter des gants de protection.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

Recueillir le produit répandu.

Éliminer le ... dans Éliminer le contenu/récipient conformément aux dispositions nationales/régionales en vigueur.

Porter des vêtements de protection.

Porter un équipement de protection des yeux.

Porter un équipement de protection du visage.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Usage industriel

Type de produit	TP08 - Produits de protection du bois
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Destiné à être utilisé uniquement pour le bois fraîchement scié/coupé et le bois vert en vue de la protection temporaire du bois contre les champignons lignivores et les moisissures de surface qui colorent le bois. Le bois traité avec ce produit peut être utilisé pour les classes d'emploi 2 et 3 (c'est-à-dire bois sans contact avec le sol, exposé de manière continue aux intempéries ou protégé des intempéries mais exposé fréquemment à l'humidité).
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: Fungi Nom commun: Fungi Stade de développement: Hyphe Champignons Nom scientifique: Moisissure superficielle Nom commun: Moisissure superficielle Stade de développement: s.o.
Domaine d'utilisation	Intérieur Extérieur Autre IV.1 Classe d'emploi 2 IV.2 Classe d'emploi 3
Méthode(s) d'application	Système ouvert: Traitement par trempage - Trempage Aspersion fermée Le produit concentré doit être dilué (dans de l'eau) à raison des taux suivants : Emballage A : 0,2 % à 1,5 % Emballage B : 0,3 % à 0,9 % Le produit prêt à l'emploi est appliqué à raison de 15 l/m ³ Destiné à être utilisé uniquement pour le bois fraîchement scié/coupé et le bois vert en vue de la protection contre les champignons lignivores et les moisissures de surface qui colorent le bois.
Taux et fréquences d'application	15 l/m ³ - Emballage A : 0,2 % à 1,5 %; Emballage B : 0,3 % à 0,9 % - S.o.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Conteneurs GRV (grands récipients pour vrac), plastique : PEHD, 1000 l Conteneurs GRV (grands récipients pour vrac), plastique : PEHD, 200 l Conteneurs GRV (grands récipients pour vrac), plastique : PEHD, 25 l

Conteneurs industriels pour vrac de 1000 litres en polypropylène haute densité – remplissage par le haut avec robinet d'écoulement inférieur à verrouillage.
Fûts de 200 litres en polypropylène haute densité – fût cylindrique vertical avec deux bondes filetées supérieures.
Conteneurs industriels pour vrac de 25 litres en polyéthylène haute densité – fûts Polykegs verticaux empilables à bords arrondis. Avec une bonde filetée supérieure.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir 5.1

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir 5.2

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir 5.3

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver en lieu sûr
Conserver le produit dans les contenants d'origine fermés hermétiquement
Durée de conservation autorisée : 24 mois

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Le bois traité ne doit pas être utilisé en extérieur en contact avec le sol et continuellement exposé à l'humidification, ou en contact permanent avec de l'eau douce ou salée.

À titre de condition d'autorisation, le titulaire de l'autorisation doit veiller à ce que des instructions détaillées d'utilisation du produit tenant compte des caractéristiques des sites industriels où le produit sera utilisé soient fournies aux utilisateurs sur le site de l'application.

Les applications doivent être réalisées dans une zone confinée, sur une surface en dur imperméable pour éviter toutes pertes directes dans le sol, avec un système de récupération en place (puisard, par exemple).

Le bois fraîchement traité doit être stocké soit sous abri, avec un système de récupération en place (puisard, par exemple), soit sur une surface en dur imperméable pour éviter toutes pertes directes dans le sol, avec là aussi un système de récupération en place (puisard, par exemple).

5.2. Mesures de gestion des risques

Comme indiqué ci-dessus

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Après l'emploi et avant les repas, se laver les mains et toutes autres surfaces de la peau exposées.

Conserver en lieu sûr.

Le N-butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle est un composé de carbamate à faible action anticholinestérasique. Ne pas utiliser en cas d'avis médical prescrivant de ne pas travailler avec des composés anticholinestérasiques.

Emballage A

En cas de contact avec la peau : laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. consulter un médecin si des signes de toxicité apparaissent

En cas de contact avec les yeux : si du produit est entré en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin

Ingestion : ne pas provoquer les vomissements ; faire boire de l'eau à raison de 200 ml à 300 ml. Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente.
Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation : déplacer la personne vers une source d'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, la respiration artificielle doit être pratiquée par une personne formée à cet effet. Consulter un médecin en cas de symptômes graves ou persistants. En cas de perte de connaissance, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter immédiatement un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer la fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit).

Précautions pour la protection de l'environnement :

Colmater la source de la fuite si cela peut être fait en toute sécurité.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant (S57).

Si un déversement se produit dans une usine de traitement du bois, suivre les procédures d'urgence du site.

Si la contamination du système d'égout ou d'un cours d'eau est inévitable, avertir immédiatement les autorités compétentes.

Emballage B

En cas de contact avec la peau : retirer immédiatement les vêtements contaminés et rincer abondamment à l'eau la partie du corps exposée. Laver ensuite avec de l'eau et du savon.
Consulter un médecin si des signes de toxicité apparaissent.

En cas de contact avec les yeux : si du produit est entré en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. en gardant les paupières ouvertes. Consulter immédiatement un médecin

Ingestion : ne pas provoquer les vomissements ; faire boire de l'eau à raison de 200 ml à 300 ml. Ne rien donner, par voie orale, à une personne inconsciente.
Consulter immédiatement un médecin.

Inhalation : déplacer la personne vers une source d'air frais. Garder la personne au chaud et allongée. En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, la respiration artificielle doit être pratiquée par une personne formée à cet effet. Consulter un médecin en cas de symptômes graves ou persistants. En cas de perte de connaissance, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter immédiatement un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer la fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit).

Précautions pour la protection de l'environnement :

Colmater la source de la fuite si cela peut être fait en toute sécurité.

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant (S57).

Si un déversement se produit dans une usine de traitement du bois, suivre les procédures d'urgence du site.

Si la contamination du système d'égout ou d'un cours d'eau est inévitable, avertir immédiatement les autorités compétentes.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

Ne pas polluer le sol, les masses d'eau et les cours d'eau avec les produits chimiques ou les conteneurs usagés.

Méthodes de nettoyage :

Récupérer le produit dans la mesure du possible.

Absorber le déversement avec de la terre ou du sable.

Placer dans un conteneur approprié.

Sceller et étiqueter les conteneurs.

Déplacer les matériaux contaminés vers un endroit sûr en vue de leur mise au rebut ultérieure.

Consulter un expert pour l'enlèvement et l'élimination de tous les matériaux contaminés et les déchets.

Les produits chimiques en surplus, les matériaux contaminés (y compris la sciure) et le conteneur vide doivent être mis au rebut de manière sûre, en utilisant une méthode approuvée par les autorités locales d'élimination des déchets.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver en lieu sûr
Conserver le produit dans les contenants d'origine fermés hermétiquement
Durée de conservation autorisée : 24 mois

6. Autres informations

Une fois que des lignes directrices d'essais, des définitions et des critères approuvés par l'UE en matière de perturbation endocrinienne seront établis en ce qui concerne les biocides et après la mise en œuvre du nouveau Règlement relatif aux produits biocides stipulant des conséquences réglementaires pour les substances identifiées comme perturbateurs endocriniens, les informations complémentaires pertinentes devront être fournies à l'autorité de certification compétente du Royaume-Uni afin que l'autorisation du produit puisse être réévaluée de manière appropriée.

Afin d'obtenir le produit biocide, les emballages A et B doivent être mélangés conformément à la section 4.1. Le produit biocide n'est pas classé selon CLP.